





HISTOIRE  
DE  
XIMENES



T O M I I







A2341/2

R  
133773



HISTOIRE  
DU  
CARDINAL  
XIMENÈS.

*Par M<sup>re</sup> ESPRIT FLECHIER  
Evêque de Nismes.*

TOME SECOND.



*Sur l'imprimé*

A PARIS,

Chez JEAN ANISSON Directeur de l'Im-  
primerie Royale, rue S. Jacques, à la Fleur  
de Lis de Florence.

---

M. D. C. X C I I I.  
AVEC PRIVILEGE DU ROI.



i



# S O M M A I R E

## D E S L I V R E S

du second Tome.

---

### LIVRE QUATRIÈME.

**L**E Cardinal apprend la nouvelle de sa Regence. Il ressent le poids de cet Employ. Description de l'Etat de Castille. Difficultez qu'on se presente à Ximenés dans le Gouvernement du Royaume. Il part pour Guadalupe. Il s'affaure de l'Infant, & le retient près de luy. Le Doyen de Louvain s'oppose à sa Regence, & produit les ordres qu'il a de gouverner la Castille & l'Aragon au nom de l'Archiduc. Raisons de Ximenés au contraire. Il se met en possession, & consent de partager l'autorité avec le Doyen, jusqu'à ce que Charles en ordonne autrement. Le Cardinal choisit Manuid pour le siege de la Regence. Il observe les Grands, & decouvre une entreprise de Portocarrero, pour se faire elire Grand-Maitre de l'Ordre de S. Jacques : il la dissipe par

*sa vigilance. Charles confirme le Cardinal dans sa Regence. Il demande le titre de Roy, quoy que la Reine Jeanne sa mere fût en vie. Les Grands & la plus grande partie du Conseil rejettent la proposition. Ximenés ne laisse pas de passer outre, & fait faire la Proclamation dans Madrid, & dans toute la Castille. Fermeté du Cardinal contre les Rebelions des Grands, & sur tout de Don Pedro Giron. L'Institution des Milices qu'il fait lever dans le Royaume. Opposition de la Noblesse. La Ville de Valladolid, & quelques autres députent au Cardinal, pour le détourner de ce dessein. Charles confirme les Milices, & elles se levent avec succès. Le Corsaire Barberousse ravage les côtes d'Espagne. Le Cardinal fait armer vingt nouvelles Galeres; celles des Turcs sont battuës, & le Corsaire repoussé. Mission de quelques Religieux de S. Jérôme, pour l'instruction & le soulagement des Indiens maltraitez par les Espagnols. Jean d'Albret Roy de Navarre veut profiter de la mort de Ferdinand, & rentrer dans ses Etats à force ouverte. Démesslé entre quelques Grands d'Espagne, pour obtenir le Commandement de l'Armée. Le Cardinal choisit Villalva Colonel d'Infanterie. Jean d'Albret est deffait, & se retire dans sa Principauté de Bearn; il y meurt. Toutes les fortes Places de la Navarre*

sont démolies par l'Ordre de Ximenés. On n'approuve pas cette conduite, & pourquoy. Sédition de Malaga excitée par quelques Grands, & calmée par le Cardinal. Il entreprend de regler les Pensions de la Reine Germaine. Il le fait à la satisfaction de Charles & de cette Princesse. Quelques Seigneurs prennent cette occasion de se revolter. Ximenés les force à se soumettre. Il étudie les inclinations de la Reine Jeanne, pour la soulager. Il change ses Officiers, & l'engage à mener une vie plus conforme à son rang. Sa vigilance pour l'execution des Loix : l'ordre remis dans les finances. Il regle les Ordres militaires, & en augmente les revenus. Il retranche les pensions des Courtisans, & les gages des Officiers. Raisons de ces retranchemens. Barberousse attaque Bugie, & en leve le Siege. Il se saisit d'Alger, & ravage les côtes d'Espagne. Ximenés envoie Don Diego Vera, pour attaquer Alger. Défaite de Vera & de ses Troupes. Il fait ordonner aux Marchands Genoïs de sortir d'Espagne : à quelle occasion. Les Juifs offrent de grandes sommes aux Ministres de Charles en Flandres, pour faire moderer les poursuites de l'Inquisition contre eux. Le Cardinal s'y oppose, & leurs offres sont rejettées. Il obtient de Charles une Commission generale, pour disposer des Gouverne-

*mens, des Charges, &c. Le Roy ne se reserve que la disposition des Evêchez, des Commanderies des Ordres Militaires, des Benefices, & de son Domaine. Le Cardinal élève les gens de qualité & de merite. Il sollicite l'Evêché de Tortose pour Adrien, & celui de Badajos pour Mota. Histoire de Mota : son élévation, sa faveur près de Charles, & sa mort.*

---

## LIVRE CINQUIÈME.

**L**ES Ministres de Charles font envoyer en Espagne La-Chaux Gentilhomme de sa Chambre, pour prendre part au Gouvernement. La-Chaux & Adrien s'unissent contre le Cardinal : il les méprise, & ne leur communique plus aucune affaire. On fait venir Amerstorf Hollandois de la Cour de Charles, pour se joindre aux deux autres. Le Cardinal ne laisse pas d'ordonner seul. On parle de luy envoyer un quatrième Collegue, sur quoy il proteste qu'il va se retirer à son Diocèse. Les Villes d'Espagne se plaignent du retardement du voyage du Roy, du transport de l'argent en Flandre, du Gouvernement des Estrangers, & demandent la convocation des Etats. Le Cardinal calme les esprits par sa prudence :

il s'oppose à une imposition que vouloit faire la Cour de Rome sur les Benefices de Castille. Humiliation de trois Grands d'Espagne qui avoient voulu se soustraire à son autorité, & à sa justice. Procès du Duc de l'Infantade jugé malgré luy. Ce Duc insulte le Cardinal. Peu de tems après il se reconcilie avec luy. Le Comte de Vreña maltraite à Villafrate des Huissiers faisans leurs fonctions. Châtiment exemplaire de cette rebellion. Adrien Doyen de Louvain est fait Cardinal par Leon X. Ximenés prend cette occasion de conseiller à Charles de l'envoyer à Rome. Differend du Duc d'Albe avec Zuniga pour le Prieuré de Consuegra. Ximenés contraint le Duc de mettre ce Benéfice en dépôt entre les mains des Officiers du Roy, pour en attendre le jugement. On donne avis au Cardinal qu'il a été empoisonné dans un repas. Il n'en paroît point surpris. Son application à faire preparer toutes choses pour la reception de l'Archiduc Charles. Il entreprend de congédier les Officiers de l'Infant, & pourquoy. Ordres de la Cour de Flandres. Instruction secrette, & maniere dont le Cardinal doit se comporter en cette rencontre. Occasion pour laquelle ces ordres ne pûrent être tout-à-fait executez. L'Infant s'y veut opposer. Le Cardinal le reduit à s'y soumettre. Arrivée de Charles en Espagne. Ses Ministres empeschent.

le Cardinal de conférer avec le Roy, & pourquoy. Ximenés écrit souvent à Charles pour luy donner des avis sur le Gouvernement. Marques d'estime & de confiance que le Roy luy donne. Jalousie qu'en ont ses Ministres. Fausses démarches qu'ils font faire à ce Prince. Ximenés s'en plaint, & prévoit les maux qui en arriveront à l'Espagne. Foiblesse de Charles. Lettre qu'on luy fait écrire à Ximenés pour le remercier de ses soins, & pour le prier de se retirer à son Diocèse. Avis differens sur cette Lettre. Mort de Ximenés, son Portrait, & ses qualitez.

---

## LIVRE SIXIÈME.

ON refuse à D. Alonse d'Aragon Archevêque de Saragosse, l'Archevêché de Toledé, & de quel pretexte on se sert pour ce refus. Chievres obtint cet Archevêché pour Guillaume de Croy son Neveu. Plusieurs faits particuliers de l'Histoire de Ximenés répandus dans tout ce Livre pour faire connoître davantage le caractère de ses mœurs & celui de son esprit. Histoire de la Dévote d'Avila. Recit des efforts que les Juifs d'Espagne ont faits plusieurs fois pour secouer le joug de l'Inquisition. Résignation de l'Archevêché de Compostelle, faite.

## DES LIVRES. vij

*par D. Alonso de Fonseca à son fils , autori-  
 sée par le Roy Ferdinand , & combatuë par  
 Ximenés. L'ordre qu'il tenoit dans la collation  
 des Dignitez Ecclesiastiques , & des Bénéfices,  
 & dans la distribution de ses aumônes. Livres  
 composez par Ximenés. Il fait imprimer les  
 Oeuvres de Tostat à ses dépens. Sa maniere de  
 prêter serment à ses Souverains dans les céré-  
 monies de leur Couronnement. Sa fermeté  
 dans la longue prison d'Ucéda , où l'Arche-  
 vêque Carillo le retient pendant six ans. Sa  
 conduite réguliere à l'égard des Libelles qu'on  
 publioit contre luy & contre le Gouvernement.  
 Differente conduite d'Adrien en semblable oc-  
 casion ; & recit de ce qu'il voulut faire des  
 Statuës de Pasquin & de Marforio , quand il  
 fut Pape ; & de la sage réponse que luy fit  
 à cette occasion le Duc de Sessa Ambassadeur  
 d'Espagne. Bref du Pape Leon X. à Ximenés  
 pour le dispenser des jeûnes & des abstinences  
 de l'Eglise , & pour l'exhorter à moderer  
 ses mortifications. Quelques exemples qui mar-  
 quent son attention à éviter la frequentation  
 des femmes. Miracles & prédictions que les  
 Espagnols luy attribuent pendant sa vie. Mar-  
 ques extraordinaires d'honneur que les Rois  
 Ferdinand & Charles rendoient à son merite.  
 Quelques témoignages des bontez que les  
 Reines Isabelle , Jeanne & Germaine ont*

## viii SOMMAIRE DES LIVRES.

*éués pour luy. Eloge que Pierre Martyr fait de Ximenés pendant sa vie, & au tems qu'Isabelle le choisit pour son Confesseur. Les grandes choses que Pierre Martyr attribué à ses conseils. Recit d'un attentat fait à la vie de Ferdinand, lors-qu'il rendoit la Justice en public à Barcelone. Punition de l'assassin. Talens particuliers de Ximenés pour la consolation des personnes affligées. Sa Canonisation sollicitée par Philippe IV. Roy d'Espagne, auprès des Papes Innocent X. & Alexandre VII.*



HISTOIRE



*L. C. de Marillac*  
**HISTOIRE**

D U

**CARDINAL  
XIMENÉS.**

---

*LIVRE QUATRIÈME.*



ORSQUE le Cardinal  
Ximenés apprit par la  
Dépêche du Conseil  
que Ferdinand étoit  
mort, & qu'il l'avoit

—  
L'AN  
1516.

laissé par son Testament seul Admi-  
nistrateur & Regent de la Monar-  
chie, il pleura cette perte, & dit aux  
Assistans, que dans la conjoncture  
des affaires, il ne pouvoit arriver de

Tome I I.

A

L'AN  
1516.

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
restis  
Xim.  
l.6.  
Sapient.  
9. 4.*

plus grand malheur à l'Espagne, & qu'il falloit gémir & implorer plus que jamais le secours du Ciel. Il ordonna aussi-tôt qu'on fist des Services solennels dans toutes les Eglises de son Diocése, pour l'Ame de ce Prince, qu'il avoit toujourn respecté comme son Maître, & aimé comme son Bienfaiteur, lors même qu'il avoit eû sujet de s'en plaindre. Après cela il entra dans son Oratoire, & fut long-tems en prière pour demander à Dieu comme Salomon, cette sagesse qui préside à ses conseils, & qui travaille avec ceux qui sont chargez par sa providence, de la conduite de son Peuple. La connoissance qu'il avoit de toutes les dispositions générales & particulières de l'Etat, lui faisoit déjà sentir le poids du gouvernement, & prévoir les difficultez qu'il y devoit rencontrer.

*Petr.  
Martyr  
lib.19.  
epist.  
469.*

Le Royaume, après la mort de Ferdinand, tomboit sous la domination d'un jeune Prince de seize ans, qu'un naturel heureux & une bonne éducation rendoient capable

de regner un jour ; mais qui n'avoit encore ni assez de lumière, ni assez d'expérience pour rien décider par lui-même ; & qui d'ailleurs demeurant en Flandres, où il avoit été nourri, ne verroit les affaires que de loin, & ne jugeroit des personnes ou des services, que sur la foy d'un Conseil trompé souvent par de faux avis, & du-moins imbu de maximes différentes de celles d'Espagne. Il étoit nécessaire de veiller incessamment sur l'Infant, & de le tenir dans une soumission qui ne paroïssoit déjà que trop forcée. Le soin que son Ayeul prenoit de l'élever, & l'amitié qu'il lui témoignoit, avoient fait naître en lui de son vivant des espérances qu'il n'avoit pas même résolu de perdre. Il s'étoit flatté près d'un an de recueillir la succession des Royaumes, dont il sçavoit que le Roy par un Testament avoit disposé en sa faveur. Le changement, qui étoit arrivé depuis, lui paroïssoit une injustice qu'on lui avoit faite, & quoy-qu'il n'eût encore que quatorze ans, il avoit été si sensible à

L'AN  
1516.

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.6.*

ce déplaisir , qu'il en étoit tombé  
malade.

L'AN

1516.

Ceux à qui l'on avoit confié son éducation , n'étoient guères moins offensez que lui , & l'entretenoient dans ces pensées , moins pour son intérêt, que pour leur fortune. Enfin il falloit observer toutes les démarches de ce Prince : ses prétentions avoient eû quelque fondement , son ambition étoit vive , ses Maîtres étoient devenus ses flatteurs. Il étoit même à craindre que les Espagnols, s'ils en trouvoient l'occasion , ne se déclarassent pour le Cadet qui avoit vécu parmi eux, contre l'Aîné qu'ils voyoient absent , & qu'ils regardoient comme Etranger.

D'autre côté la Reine veuve demouroit sans secours & sans subsistance, & il n'étoit ni raisonnable ni honnête de l'abandonner. Le feu Roy lui avoit laissé par son Testament , une pension alimentaire de trente-mille ducats sur le Royaume de Naples ; mais ce fond ne pouvoit être prêt de long-tems : d'ailleurs les finances étoient épuisées par les

guéres que Ferdinand avoit entreprises ; & le Peuple avoit été si chargé, que Ximenés étoit resolu de le soulager, & de chercher d'autres moyens de fournir aux besoins & aux dépenses de l'Etat ; ce qui le jettoit dans un assez grand embarras.

Les Grands de Castille n'étoient pas disposez à se soumettre. La Noblesse de ce Royaume étoit accoutumée depuis plusieurs siècles à se revolter contre leurs Maîtres, & à tyranniser leurs Vassaux. La nécessité où l'on s'étoit trouvé de regagner sur les Maures le Pais dont ils s'étoient emparez, avoit obligé les Rois de ménager les Seigneurs ; & comme ils ne pouvoient alors se passer de leur secours, il avoit fallu souffrir d'eux beaucoup de choses. Eux de leur côté ayant servi à recouvrer le Royaume, le regardoient comme un bien qui leur appartenoit par droit de conquête, & traitoient le Peuple qui s'y étoit habitué, comme sujet & tributaire. Cet esprit de révolte & d'oppression s'étoit maintenu jusqu'au Regne de Ferdinand & d'Isabelle.

L'AN  
1516. Ferdinand presque toujours armé avoit eû soin de se faire craindre. Isabelle sur-tout joignant à l'autorité que la Royauté lui donnoit, celle que donnent la réputation & la vertu, avoit inspiré à la Noblesse d'Espagne un peu plus de justice & de politesse ; mais après sa mort tout revint au premier état. Ferdinand fut contraint de céder lui-même ; & s'il reprit le dessus quelque tems après, on regarda l'obéissance qu'on lui avoit rendüe, comme une servitude dont on se crût affranchi par sa mort. Il n'étoit pas aisé à un Particulier sans appui, sans naissance & sans alliances, d'humilier ces esprits superbes, d'arracher à des mains puissantes des Patrimoines usurpez, & de terminer des querelles qui formoient des partis, & qui devenoient comme des guerres Civiles.

Mais ce qui devoit faire la plus grande difficulté au Gouvernement, c'étoit la dépendance du Conseil de Flandres. Charles Archiduc d'Autriche devenu par succession Roy d'Espagne, faisoit son séjour ordi-

*Anton.  
de Vera  
vid. del  
Imper.  
Carlos  
V.*

naire à Gand où il étoit né. On l'avoit nourri dans les mœurs & dans les coûtumes du païs, & il avoit eû si peu de relation avec l'Espagne, que le Conseil d'Etat & Ferdinand même avoient compté qu'il n'y viendroit jamais.

L'AN  
1516.

Quoy-que sa Cour ne fût pas grande, elle étoit composée de personnes de mérite, & l'on s'attendoit bien qu'elle grossiroit, à mesure que la grandeur du Prince augmenteroit. Guillaume de Croy Seigneur de Chièvres, que le Roy de France Louis XII. lui avoit donné pour Gouverneur, Jean Sauvage, de Premier Président de Bourgogne, devenu Grand Chancelier des Païs-bas, le Seigneur de la Chau, & Amerstorf, l'un Flamand & l'autre Hollandois, tous deux fortis de Maisons illustres, & premiers Gentilshommes de la Chambre; Lanoy son Grand Escuyer, & quelques autres, propres pour la négociation & pour le conseil, avoient grande part aux affaires. Chièvres étoit pourtant le principal Ministre: car

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.6.*

L'AN  
1516.

outre-qu'il avoit pris plus d'ascendât sur l'esprit du Prince qu'il venoit d'élever, on reconnoissoit en lui, de l'avû de tous, un mérite personnel au-dessus des autres ; mais Ferdinand, peu de tems avant sa mort, avoit employé toutes sortes de moyens pour le perdre ; & il s'étoit formé entre-eux, de plusieurs différens particuliers, une inimitié irréconciliable. Il y avoit lieu de craindre après cela qu'il n'entrât de la passion & de l'interêt dans le Conseil supérieur ; que les creatures du feu Roy n'y fussent maltraitées dans les rencontres, & que ses dernières volontez ne fussent mal executées. On pouvoit même aisément juger que la Regence ne seroit pas toujours bien autorisée, que les Mecontens porteroient leurs plaintes au Tribunal Souverain, qu'il se mêleroit parmi les Conseillers des deux Nations, des jalousies d'autorité, & qu'on déferoit souvent en Flandres, ce qu'on auroit fait en Espagne.

Ximenés previt toutes ces difficultez ; & se confiant en Dieu qui

l'appelloit à ce Ministère, partit en diligence d'Alcala dans l'apprehension que les Gouverneurs de l'Infant ne l'emmenassent dans quelque Province éloignée; ce qui, dans un tems dangereux comme celui-là, auroit pû causer de grands troubles dans le Royaume. Dés-qu'il fut arrivé à Guadalupe, il fit venir ce jeune Prince, qu'il traita avec beaucoup de respect, & depuis, il le retint toujours auprès de lui. Il rendit ses devoirs à la Reine veuve; & parce-que ses pensions n'étoient pas échûës, il lui fournit de son propre argent de-quoy subsister honorablement pour elle & pour toute sa Cour, jusqu'à ce que ses payemens fussent reglez. Après cela il voulut entrer en exercice de la Regence, selon la clause du Testament du feu Roy; mais le Doyen de Louvain s'y opposa, & produisit un pouvoir de Charles en bonne forme, pour prendre possession des Monarchies de Castille & d'Aragon, & pour les gouverner en son nom, au-cas que son Ayeul vint à mourir.

L'AN  
1516.

*Sandoval  
hist. de  
Carlos  
V. lib. 2.  
§. 3.*

Le Cardinal répondit que le Roy

en useroit selon sa prudence, quand  
 L'AN il auroit reçu la nouvelle de cette  
 1516. mort, mais qu'en attendant le Testa-  
 de Ro- ment s'exécuteroit. Il alleguoit pour  
 blés ses raisons que l'Archiduc n'avoit eû  
 vid. des aucun droit de nommer au gouver-  
 Card. nement de l'Etat, du vivant du  
 Xim. Roy Catholique; Que le Testament  
 c. 17. de la Reine Isabelle propriétaire de  
 ces Royaumes, en avoit laissé l'ad-  
 ministration à Ferdinand, jusqu'à ce  
 que Charles son Petit-Fils eût at-  
 teint l'âge de vingt ans; & qu'enfin  
 c'étoit contre les loix & les maxi-  
 mes du Royaume, qu'un Etranger  
 fût appellé à le gouverner. Il soute-  
 noit son droit avec d'autant plus de  
 vigueur, qu'il connoissoit la foiblesse  
 du Doyen, & qu'il prévoyoit que les  
 Espagnols se moqueroient de la po-  
 litique d'un Homme nourri dans les  
 Colléges, qui n'avoit eû que par oc-  
 casion une teinture des affaires des  
 Pais-bas, & dont les principales  
 qualitez étoient une bonté naturel-  
 le, & une grande connoissance de la  
 Théologie. Pour montrer néanmoins  
 le respect qu'il avoit pour le Roy, &

l'estime qu'il faisoit de la personne du Doyen, il s'offrit de partager avec lui l'autorité de la Régence, & d'attendre paisiblement ce que la Cour de Bruxelles décideroit sur ce sujet. L'expédient fut trouvé raisonnable & généralement approuvé. Ils agissoient donc de concert dans les affaires, & tous les Actes publics qui regardoient l'Etat, étoient signez de l'un & de l'autre.

L'AN  
1516.

Ce point ayant été ainsi réglé à l'amiable, le Cardinal qui ne doutoit pas que sa Commission ne fût confirmée, & qui sentoit bien le besoin qu'on avoit de lui, songea à établir sa résidence & celle du Conseil dans quelque Ville commode & libre, où les Peuples pussent aborder de tous côtez sans incommodité & sans dépense, & où les Grands du Royaume n'eussent aucune autorité. Plusieurs étoient d'avis qu'on s'avancât vers la Frontière du côté de France, & disoient qu'on auroit plutôt des nouvelles des Pais-bas, & qu'on observeroit mieux toutes les démarches des François, dans des

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l. 5.*

L'AN  
1516.

conjonctures delicates comme celles-  
cy. Ils remarquoient même que les  
Rois en pareilles occasions en avoiēt  
toujours usé ainsi. Mais il leur re-  
presenta que le dedans étoit plus à  
craindre que le dehors ; Que ce n'é-  
toit pas son dessein de s'éloigner du  
cœur du Roiaume, parce-que se trou-  
vant loin de ses Terres, il n'en pour-  
roit tirer que tard les secours qui lui  
feroient nécessaires, & qu'il étoit dan-  
gereux que quelques esprits fedi-  
tieux ne remüassent en son absence ;  
Que les Rois étant absolus & maî-  
tres de toutes les graces, étoient or-  
dinairement accompagnez de tous  
ceux qui auroient pû leur être su-  
spectés ailleurs : au-lieu que des Gens  
qui ne gouvernoient que par com-  
mission devoient se défier de tout ;  
Que pour son particulier, on sçavoit  
bien qu'il étoit broüillé avec un des  
principaux Seigneurs du Royaume,  
qui ne cherchoit que l'occasion de  
pouvoir l'offenser impunement : mais  
que mettant à-part ses propres inté-  
rêts, il jugeoit important de choisir  
pour Siege de la Regence, une Ville  
où le Conseil se tint en sûreté &

*Sandoz.*  
*hist. del*  
*Imper.*  
*Carlos*  
*v. lib. 2.*  
*S. 37*

DU CARD. XIMENÈS. LIV. IV. 13  
avec honneur ; où les Peuples pûssent  
porter leurs plaintes commodément,  
& d'où comme du centre du Gou-  
vernement , on pût veiller sur tou-  
tes les parties de l'Etat , & étendre  
la main pour châtier les Grands qui  
auroient l'insolence de se révolter.  
Châcun approuva ses raisons , & il  
choisit Madrid, parce-que cette Ville  
étoit à portée de tout , & qu'elle  
appartenoit en propriété aux Arche-  
vêques de Toledé.

L'AN  
1516.

Après cette précaution il en prit  
d'autres aussi nécessaires , pour n'être  
pas surpris par ceux qu'il croyoit  
mal-intentionnez. Il envoya des  
ordres secrets à des Gens fidèles ,  
pour observer tout ce qui se passoit  
dans les Provinces , & il établit au-  
près de toutes les Personnes puissan-  
tes des intelligences si seûres , par ses  
bienfaits & ses récompenses , qu'il  
ne se fit depuis aucun mouvement  
dont il ne fût exactement averti. Ce  
fut par cette voye qu'il apprit que  
D. Pedro Portocarréro avoit gagné  
les principaux Commandeurs de  
saint Jacques , & qu'il prétendoit

—  
L'AN  
1516.  
*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.6.*

se faire élire Grand-Maître de cet Ordre. Il étoit frere du Duc d'Escalonne ; il avoit pris ses mesures à loisir ; il étoit puissant par lui-même, par ses parens , par ses alliez & par ses amis. Quoy-que ces Grandes Maîtrises fussent unies à la Couronne, tout sembloit conspirer à les desunir. La Noblesse d'Espagne ne pouvoit souffrir que les Rois fussent si puissans. Les Commandeurs ne demandoient qu'à élire, parce-qu'ils espéroient d'être élus un jour : les Papes mêmes avoient plus de credit dans ces Ordres , lorsqu'ils étoient sous la conduite des Particuliers. C'étoit pour cette raison que Jule II. avoit donné des Bulles de Grand-Maître de Saint Jaques au Grand Capitaine , au-cas que le Roy Catholique mourût avant lui. L'affaire n'avoit pas été si secreta qu'il n'en eût couru quelque bruit à la Cour, & ç'avoit été une des causes de sa disgrâce.

Encore-que cette faveur du Saint Siege ne tirât point à consequence pour des personnes d'un merite com-

mun, Portocarréro voyant Gonçalés mort, sollicita de pareilles Bulles auprès de Leon X. & par crédit ou par argent il les obtint, à condition toutefois qu'il ne pourroit s'en prévaloir durant la vie de Ferdinand. Il les reçût quelques jours après la mort de ce Prince; & la conjoncture lui parut si favorable, qu'il fit sçavoir incontinent aux premiers Commandeurs, le droit qu'il avoit, & les pria de convoquer leur amis, & de tenir sans bruit le Chapitre de l'Ordre à Compostelle, pour le reconnoître & le recevoir pour Grand-Maître, en conséquence des Provisions de la Cour de Rome. De son côté il avoit assemblé quelque Noblesse, & sollicitoit sous main plusieurs Villes de se soulever pour soutenir son élection. Le Cardinal en fut averti, & dépêcha d'abord Villafanno un des quatre Commissaires Criminels, avec pouvoir de prendre autant de Troupes qu'il étoit nécessaire, & de rompre de gré ou de force ce Chapitre convoqué furtivement, contre l'ordre & contre l'intérêt du Prin-

L'AN

1516.

ce, à qui son Ayeul avoit résigné  
 L'AN les Grandes Maîtrises ; & qui même  
 1516. selon quelques-uns, en avoit obtenu une survivance de la Cour de Rome par le credit du Cardinal Carvajal.

La Commission de Villafanno portoit, de faire arrêter les Commandeurs, & de prendre Portocarrero lui-même, s'il refusoit d'obéir à la première sommation. Mais l'affaire se passa plus doucement qu'on n'avoit pensé. La Noblesse qu'on avoit ramassée, se dissipa, Portocarrero comprit qu'il alloit éprouver la sévérité du Cardinal, & qu'il étoit fâcheux de servir d'exemple, & se désista de ses prétentions. Les Commandeurs se retirèrent dans leurs Commanderies, & n'osèrent plus se rassembler, que par l'autorité du Roi, sçachant bien qu'ils étoient observez, & qu'on ne manquoit pas deux fois impunément avec Ximenés.

*Petr.*

*Martyr*

*epist.*

566.

*lib. 29.*

Cependant on avoit dépêché des Courriers en Flandres, pour informer l'Archiduc de tout ce qui étoit arrivé depuis la mort de Ferdinand,

de l'état des affaires présentes & des ordres qu'il avoit laissez en mourant. Charles, après avoir reçu ces nouvelles, parut en public fort affligé, & dit hautement : *Qu'il venoit de perdre le meilleur Pere, & le meilleur Maître qui eût jamais été; dans un tems où il alloit receiillir les fruits de son amitié, & où il avoit plus de besoin de ses conseils; Qu'encore-que cette perte fût irréparable, il avoit de quoy se consoler par le choix qu'il avoit fait du Cardinal Ximenés pour gouverner le Royaume en sa place; Qu'il avoit fort oui parler de la sagesse, de la probité & de la Religion de ce Grand Homme, mais qu'encore-que sa réputation fût si établie, la plus grande marque de son mérite, étoit le jugement que son Ayeul mourant avoit fait de lui.* Il écrivit à peu près en ces termes au Conseil, aux Evêques & aux Grands d'Espagne, leur faisant espérer qu'avant la fin de l'Esté il iroit prendre possession de ses Estats, & que cependant ils ne pouvoient rien faire qui lui fût plus agreable, que d'obéir au Cardinal Ximenés comme à lui-même. Il écrivit

L'AN  
1516.

Sando-  
val.  
hist. de  
Carlos  
V. lib. 2.  
§. 4.

à l'Infant & à la Reine veuve, des  
 L'AN Lettres de consolation. Pour le Car-  
 1516. dinal il lui envoya de nouveaux  
 pouvoirs, accompagnez de tous les  
 témoignages d'estime & de confian-  
 ce que peut donner un Souverain  
 à un Particulier.

*Alvar.  
 Gomez  
 de reb.  
 gest.  
 Xim.  
 l. 6.*

Après toutes ces honnêtetez, il y  
 avoit un article au bas de la Lettre,  
 qui donna quelque inquiétude à ce  
 Ministre. Il portoit que le Doyen  
 de Louvain son Ambassadeur, lui  
 expliqueroit de sa part une affaire  
 secrète & de grande conséquence,  
 qu'il falloit rapporter au Conseil, &  
 dont il attendoit la réponse avec im-  
 patience. Cette négociation consi-  
 stoit à faire reconnoître l'Archiduc  
 pour Roi de Castille & d'Aragon,  
 quoi-que la Reine Jeanne sa Mere  
 fût en vie. L'occasion en vint na-  
 turellement. Après la mort du Roi  
 Catholique, on écrivit de tous côtez  
 à Charles son petit-fils des Lettres,  
 partie de consolation sur sa perte,  
 partie de congratulation sur l'acqui-  
 sition des Royaumes dont il héri-  
 toit ; on lui donnoit presque par

*Petr.  
 Martyr  
 lib. 29.  
 c. 568.*

tout le titre de Roi, l'Empereur  
 Maximilien son Ayeul maternel, &  
 le Pape Leon X. le traitoient ainsi ;  
 soit qu'on les y eût engagez, soit  
 parce-que les Allemans & les Ita-  
 liens ne font aucune difficulté de  
 donner aux Enfans les noms des  
 dignitez de leurs Peres, lors même  
 qu'ils sont encore en vie. Cette qua-  
 lité flattoit l'ambition de ce jeune  
 Prince : ses Courtisans croyant lui  
 faire honneur ou du-moins lui faire  
 plaisir, le nommoient à toute heure  
 ainsi. Les Ambassadeurs en usoient  
 de même. Il y fut si accoûtumé qu'il  
 ne pût souffrir d'autres titres que ce-  
 lui de la Royauté.

L'AN  
 1516.

*Eng. de  
 Roblés  
 vid. del  
 Card.  
 Xim.  
 c. 18.*

La difficulté étoit d'y faire con-  
 sentir les Espagnols plus intéressez  
 à se ménager, & plus formalistes  
 que les autres. Il leur fit d'abord  
 connoître avec quelque retenuë, que  
 puis-que les plus grands Princes de  
 la Chrétienté par leurs Lettres pu-  
 bliques & par leurs Ambassadeurs,  
 l'avoient traité de Roi Catholique,  
 il y avoit quelque bienséance qu'il  
 prît cette qualité, qu'il sçavoit bien

---

L'AN  
1516.

le respect qu'il devoit à la Reine sa Mere à qui la Monarchie appartenoit ; mais qu'il croyoit qu'elle ne feroit pas choquée des avantages de son fils , & d'ailleurs qu'il étoit juste & important pour le bien public , qu'étant chargé des fonctions & des peines de la Royauté, il en eût aussi les honneurs. Qu'ils s'assemblassent donc , qu'ils dissent librement leurs avis , & lui fissent sçavoir ce que portoient les Loix & les Coûtumes du Pais.

Le Cardinal & tout le Conseil furent surpris de cette proposition. La Reine étoit dans un état , qu'encore-que la foiblesse de son esprit fût grande , on ne pouvoit pas dire qu'elle l'eût entièrement perdu , & il étoit honnête à son Fils de le supposer ainsi. D'ailleurs cette précipitation dans une affaire de cette conséquence , avant-que d'être établi , sans avoir auparavant sondé les Esprits, étoit non-seulement peu politique , mais encore dangereuse ; il en pouvoit arriver du trouble à l'Etat , & le Prince en pouvoit recevoir du

chagrin. Dans le fond il ne s'agissoit pas de son autorité, mais d'une petite gloire qu'il pouvoit bien sacrifier au repos public. Ils convinrent tous après avoir bien pesé ces raisons, de lui conseiller très-respectueusement de se contenter d'avoir toute la puissance de la Royauté, & de laisser à la Reine sa Mere un titre sans fonction & sans commandement, qui ne l'incommodoit en rien.

L'AN  
1516.

*Sandoz.*  
*hist. de*  
*Carlos*  
*V. lib. 2.*  
*§. 4.*

Charles qui demandoit aux Espagnols leurs suffrages & non pas leurs conseils, ne fut pas satisfait de cette remontrance; & sans avoir égard aux considérations qu'on lui proposoit, il prit la qualité de Roi par l'avis des Courtisans qui le gouvernoient, qui mettoient en cela l'honneur de leur Maître, & qui prétendoient en tirer leurs avantages. Il manda ensuite à Ximenés & au Conseil d'Espagne, qu'il n'avoit pû se dispenser d'en user ainsi; Que le Pape, les Cardinaux & l'Empereur l'y avoient comme forcé, & qu'il espéroit que sa conduite ne seroit pas desapprouvée. Il écrivit en particulier au Cardinal, que la dé-

L'AN  
1516.

marche étoit faite , qu'il n'y avoit plus moyen de reculer , qu'il y alloit de son honneur , qu'il prît ses mesures là-dessus, & qu'il fist si bien que personne n'y trouvât à redire.

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
lib. 6.*

Ce Prélat vit bien qu'il falloit nécessairement obéir , mais pour n'être pas auteur d'une décision aussi délicate que celle-là , il convoqua non-seulement le Conseil ordinaire, mais encore tous les Evêques & toutes les personnes de marque qui se trouvèrent à Madrid. L'Almirante de Castille , le Duc d'Albe , le Duc d'Escalone , le Marquis de Dénia pour la Noblesse : l'Archevêque de Grenade Président du Conseil , les Evêques de Burgos , de Sigüença , d'Avila & quelques autres pour le Clergé , assistèrent à cette Assemblée. Le Cardinal ayant exposé nettement les ordres qu'il avoit reçus de la Cour de Bruxelles , les Seigneurs se regardèrent les uns les autres ; & après avoir considéré l'importance de l'affaire , ils prièrent le Docteur Carvajal qui sçavoit parfaitement les Loix & les Coûtumes du Royau-

me, & qui étoit chargé des causes du Palais & de la Chambre Royale, de leur dire son sentiment.

L'AN  
1516.

Cét homme prit la parole, & leur representa qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée qui par son jugement & par son choix, ne conseillât au Prince de ne pas prendre encore le nom de Roi, & de rendre le respect à la Reine comme les Loix humaines & divines l'ordonnent; mais que l'ayant pris après les remontrances que le Conseil lui avoit faites, il falloit y chercher de la raison & de la justice; Que l'affaire étoit presentement en un état qu'on ne pouvoit plus la réparer sans offenser le Prince, & peut-être sans troubler l'Espagne; Qu'on sçavoit assez que l'Archiduc avoit l'esprit doux & entièrement éloigné de toute espèce de violence & de tyrannie; mais que l'infirmité de la Reine étant connue de tout le monde, le Pape & l'Empereur l'avoient engagé pour le bien public à se déclarer pour Roi, sans qu'il eût pû résister à leurs conseils & à leurs prières; & qu'après

*Sandoval hist. del Imperad. Carlos V. l. 2. sect. 7.*

— L'AN 1516. tout, la chose n'étoit ni si malhon-  
nête ni si extraordinaire qu'on pen-  
soit. Que quand la Reine auroit par  
la volonté du Ciel tout l'usage de  
son Esprit, la Monarchie étoit de-  
venue si grande, qu'on pourroit  
douter désormais, si une femme  
quelque capable qu'elle fût, auroit  
la force de la gouverner; Qu'il ne  
falloit donc pas hésiter dans l'indif-  
position où elle étoit, de lui nommer  
son Fils pour associé; Que le Con-  
seil d'Etat régloit toutes choses sans  
en donner part à cette Princesse, &  
qu'il n'étoit pas juste que Charles  
lui fût soumis, & se contentât du  
seul nom de Prince; Qu'on avoüoit  
que la Souveraineté lui appartenoit,  
& qu'on ne lui refusoit que le nom  
de Souverain, mais que sans ce nom  
il ne pouvoit rien entreprendre d'u-  
tile pour sa gloire, ou pour la gran-  
deur du Royaume, dont il seroit re-  
gardé comme héritier & non pas  
comme possesseur; Qu'on lui obéi-  
roit plus négligemment; Que les  
Peuples auroient moins de respect  
pour sa personne; Que les moindres  
Souverains

Souverains avec qui il auroit à traiter, le croiroient leur inférieur, & qu'enfin il étoit à craindre que par un scrupule que quelques-uns faisoient à contre-tems, on ne desobligât le Prince, & l'on n'affoiblit le gouvernement.

---

L'AN  
1516.

Après avoir rapporté ces raisons, il fit voir que ce n'étoit plus une prétention nouvelle, & qu'il y en avoit eû plusieurs exemples dans le cours de la Monarchie, sans en aller chercher dans les Histoires Etrangères; Que durant l'Empire des Goths le Roi Cisdavinde, après avoir gouverné sagement l'Espagne, fait tenir le septième Concile de Tolède, envoyé une Ambassade solennelle au Pape, & rempli tous les devoirs d'un Roi pieux & politique, avoit enfin quatre ans avant sa mort, associé son Fils à la qualité & à la Puissance Royale; Que depuis la trahison du Comte Julien, & l'Invasion des Maures, Veremond ayant été élu Roi vers l'an 783, avoit fait regner avec lui Alfonse surnommé le Chaste, son Cousin, & qu'ils

L'AN  
1516.

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l. 6.  
Sandov.  
hist. de  
Carlos  
V. lib. 2.*

avoient passé quatre ans dans une grande concorde, pour ainsi dire, sur le même Trône; Que cét Alfonse avoit fait la même grace au Fils de Veremond. Mais parce-que ces Regnes étoient anciens & peu connus, il alléguoit que dans les derniers, Alfonse Fils de Raymond Comte de Toulouse, avoit regné avec sa Mere Urraca, qui n'étoit pas capable de gouverner elle-même, & que Ferdinand qui recouvra Seville sur les Maures, & qui par ses actions & par ses vertus a mérité d'être mis au nombre des Saints, ayant été élu Roi de Léon après la mort de son Pere, avoit gouverné avec sa Mere le Royaume de Castille dont elle étoit Souveraine, avec la même autorité & les mêmes titres qu'elle, quoy-que ce fût une Princesse très-sage.

Il finit son Discours en exhortant l'Assemblée à se faire un mérite auprès de l'Archiduc, d'un consentement dont il pourroit bien se passer; & leur remontrant que ce Prince ne quitteroit pas un titre qu'il

avoit pris ; Qu'il ne l'avoit pas fait fans y avoir bien pensé ; Que quand même il voudroit changer d'avis , il faudroit l'en détourner , de - peur qu'on ne l'accusât de légèreté & d'inconstance. Enfin , dit-il , Charles ne demande pas nôtre conseil , ne fait que nous dire ses raisons , & nous déclare qu'il nous écrit sur ce sujet , afin-qu'après avoir scéû ce qu'il a fait , nous nous en réjouissons pour lui , & pour nous. A ces mots il produisit les Lettres du Prince , & les leût.

---

 L'AN  
1516.

Toute l'Assemblée fut touchée de ce discours ; & comme on vint aux opinions ; Ximenés , le Conseil d'Etat , les Evêques qui étoient présens , & même quelques-uns des Seigneurs furent de l'avis de Carvajal. Mais l'Almirante de Castille & le Duc d'Albe , qui étoient à leur tête , & qui avoient leurs veües & leurs interêts particuliers , protestèrent hautement qu'ils avoient juré fidélité à la Reine Jeanne comme à leur Souveraine ; & qu'ils ne violeroient pas leur serment en reconnoissant un autre Roi qu'Elle ; Que

L'AN.  
1516.

les exemples qu'on avoit allégués ne conclüoient rien ; Que c'étoient ou des Usurpateurs qui avoient remis sur le Trône les Successeurs légitimes , ou des Rois foibles qu'on avoit forcé de partager l'autorité ; Que l'Archiduc s'étoit un peu trop avancé pour un Prince qui avoit déjà la réputation d'être sage ; Que c'étoit une étrange chose que de commencer à regner par l'infraction des Loix & des Ordonnances du Royaume , que les autres jurent solennellement d'observer ; Qu'il se contentât comme Ferdinand, de porter le nom d'Administrateur de ses Etats du vivant de la Reine sa Mere : & qu'il eût ou plus de pitié de son infirmité , ou plus d'espérance de sa guérison.

La-plûpart de ceux que les raisonnemens de Carvajal avoient ébranlez , se tournèrent du côté du Duc d'Albe , loüèrent la modération du feu Roi , & desaprouvèrent le procédé de l'Archiduc. On espéroit que le Duc d'Escalone, qui avoit été Ennemi déclaré de Ferdinand , prendroit

le party de Charles; mais lors-qu'on le pria de dire son sentiment, il répondit froidement : *Puisque le Prince, à-ce-que vous dites, ne me demande pas conseil, je ne suis pas d'avis de lui en donner.* Sur cela il s'éleva un bruit dans l'Assemblée qui fit juger que le party des Seigneurs prévaudroit, ou qu'on se sépareroit sans rien conclure; ce qui auroit donné lieu à des cabales qu'il falloit prévenir.

Alors le Cardinal d'un air sévère & indigné, imposa silence, & haussant la voix : *il ne s'agit pas icy, leur dit-il, de dire vos avis, mais de montrer votre soumission. Le Roi n'a pas besoin du suffrage de ses Sujets. Je vous avois assemblé pour vous donner lieu de mériter ses bonnes graces; mais puisque vous ne sçavez pas obliger votre Maître, & que sous ombre de quelques Loix grossières & arbitraires, vous prenez pour une servitude & une déférence nécessaire, l'honnêteté qu'il vous fait, il sera proclamé Roy aujourd'hui dans Madrid, & les autres Villes suivront cet exemple.* Il ajoûta avec beaucoup de gravité : *On n'a gueres*

L'AN  
1516.

L'AN  
1516.

*envie d'obéir à celui à qui on veut ôter le nom de Roi.* Cela dit , il commanda à D. Pedro Conréa Gouverneur de Madrid , qui étoit présent ; d'aller faire proclamer dans toutes les formes Charles d'Autriche Roi de Castille & d'Aragon , conjointement avec la Reine Jeanne sa Mere. Il se leva aussi-tôt , & rompit l'Assemblée , sans que personne osât lui contredire.

Peu-de-tems après le Gouverneur suivi des Hérauts & de la Milice , avec les Enseignes déployées , fit sa proclamation au bruit des Trompettes & des acclamations du Peuple , premièrement dans le Palais , puis , dans tous les Carrefours de la Ville : & les Seigneurs mêmes étonnez d'un coup si hardy , assistèrent malgré eux à cette Cérémonie.

*Sandov.  
Hist. de  
Carlos  
V. §. 8.*

Le lendemain le Cardinal envoya ordre à Valladolid , à Grenade , & à toutes les autres Villes de Castille de faire de-même. Les Lettres portoient : *Que le Prince , pour des raisons très-convenables , dont il avoit fait part au Conseil d'Etat , avoit trouvé*

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.6.*

bón de prendre le nom de Roi, du vivant même de la Reine sa Mere, en prenant possession du Royaume; Qu'il s'y trouvoit engagé par les sollicitations du Pape & de l'Empereur son Ayeul, & qu'il n'avoit en cela d'autre dessein que de procurer le bien public, & de soulager cette Princesse infirme, d'une partie du fardeau dont elle étoit chargée; Qu'ils eussent donc à le reconnoître pour Roi, & à faire des réjouissances publiques, après avoir invoqué le Saint-Esprit, & imploré le secours de saint Jaques, Protecteur d'Espagne; Qu'à l'avenir on mît son nom au commencement de tous les Actes publics, ensuite de celui de la Reine, à laquelle il falloit rendre les premiers honneurs. Il n'y eût aucune Ville qui ne fît son devoir, & qui n'exécutât ponctuellement ces ordres.

Pendant-que cette affaire se ter-

*Petr.*  
*Martyr*  
*lib. 29.*  
*epist.*  
*568.*

minoit à Madrid, on eût avis que D. Pedro Giron, fils aîné du Comte de Vreña, s'étant jetté avec des Troupes dans la Duché de Medina Sidonia, avoit assiégué San-Lucar, Ville considérable sur la côte d'Andalousie, espérant qu'a-

—————  
 L'AN 1516. près s'être rendu Maître de cette Place, il viendroit aisément à bout des autres. Le sujet de la querelle étoit fondé sur des intérêts de Famille. D. Jüan de Gusman Duc de Medina Sidonia, épousa la fille aînée du Duc de Bejar ; il en eût deux enfans, un fils nommé Henry, & une fille nommée Mencia, & demeura veuf après trois ans de Mariage. Il devint amoureux peu de-tems après de la seconde fille de ce même Duc, & ayant obtenu une dispense de Rome à force d'argent, il épousa sa belle-sœur en secondes nœces, & il eût d'elle Alvare de Gusman, qui par la mort de Henry fils du premier lit, fut regardé comme heritier de tout le bien de la Maison, & si considéré par son mérite, que le Roi Ferdinand le choisit entre les Seigneurs de sa Cour pour lui donner en mariage \* Anne d'Aragon sa petite fille. D. Pedro Giron de son côté ayant épousé Mencia fille du premier lit du Duc de Medina Sidonia, prétendit à la succession, & protesta que

\* Fille de D. Alonse d'Aragon Archevêque de Saragosse.

tous les biens appartenoyent à la femme ; Qu'Alvare étoit né d'un mariage incestueux , & par conséquent illégitime ; Que toutes les Loix humaines & divines défendoient d'épouser les deux sœurs, & qu'on ne le permettoit que pour le bien général des Royaumes, ou pour les intérêts des Rois dans les nécessitez pressantes. Mais il eût beau protester, on montroit la dispense de Rome en bonne forme, & le Roi intervenoit au procès, & appuyoit un mariage , auquel lui & la Reine Isabelle avoient assisté , & avoient signé.

L'AN  
1516.

Après la mort du Roi Catholique, Pedro Giron crût que rien ne l'empêchoit plus de poursuivre ses droits, & résolut de prendre par force, ce qu'il n'avoit pû obtenir par justice. Il trouva de l'argent , il eût des Amis , il leva des Troupes & mit le siège devant San-Lucar, dans la veüe de pousser ses affaires bien loin, s'il avoit une fois cette Place, à cause de la commodité de son Port. La Ville appartenoit en propre aux Ducs de Medina Sidonia ;

*Sandoz.*  
*Hist. de*  
*Carlos*  
*V. §. 3.*

L'AN  
1516.

c'étoit à eux à y tenir une Garnison, les Rois se contentoient d'en mettre dans la Citadelle, selon la coûtume, pour la seûreté de la Côte. Il crût qu'il pourroit surprendre la Place, mais le Duc d'Arcos s'étoit jetté dedans avec un grand renfort pour la défendre. Il essaya de corrompre Gomez de Solis Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques qui commandoit dans la Citadelle; mais il trouva plus de fidélité qu'il ne pensoit. Il fallut faire un siège dans les formes, & par conséquent hasarder le succès de son entreprise.

Ximenés eût bientôt avis de ce qui se passoit. Il écrivit sur le champ aux Magistrats de Seville & de Cordoüe, à cause du voisinage, de donner tout le secours qu'ils pourroient aux assiégez. Après cela il envoya ordre au Capitaine Fonseca de ramasser les vieilles Troupes dans leurs quartiers & de marcher en diligence contre D. Pedro, & dépêcha en même tems un des Commissaires Criminels, pour faire punir

*Petr.  
Martyr  
ibidi.*

par les voyes ordinaires de la justice tous ceux qui résisteroient à ses ordres. Aux approches de cette Armée, la terreur se répandit parmi les Assiégeois : ils sçavoient la sévérité inexorable du Cardinal, & ils prévoyoit deux malheurs presque inévitables, ou d'être défaits par les Troupes de Fonseca, ou d'être mis entre les mains des Officiers de la Justice. Les Soldats de D. Pedro l'abandonnèrent, & ses Amis le prièrent de les congédier & de se mettre à couvert lui-même de l'orage qui le menaçoit, ce qu'il fit en demeurant caché dans la maison d'un Païsan, jusqu'à ce qu'on eût obtenu sa grace de Ximenés.

Ce jeune Seigneur demeura quelques-tems en repos, mais voyant la plûpart des Grands aigris par la hauteur avec laquelle on les avoit traitez dans l'Assemblée de Madrid, appuyé du Connestable de Castille son Oncle, il resolut de braver le Cardinal, & de former de tous les Mécontens une Ligue capa-

ble de s'opposer à sa puissance. Comme il alloit & venoit assez ouvertement, pour solliciter ses parens & ses amis, il passa par Madrid & y demeura plusieurs jours, s'imaginant que le Cardinal lui ordonneroit ou de le venir voir, ce qu'il auroit le plaisir de le refuser, ou de sortir de la Ville, ce qui lui donneroit lieu de se plaindre. Ximénès, quoi-qu'informé de toutes ses démarches, fit semblant d'ignorer son arrivée, ou de ne pas s'en mettre en peine, & jugea qu'il ne pouvoit mieux le punir qu'en le méprisant. D. Pedro qui avoit crû que le Regent jaloux de l'honneur de sa dignité s'emporteroit en plaintes & en reproches contre lui, piqué de ne pouvoir le fâcher, lui fit dire, *Qu'il étoit arrivé à Madrid, pour y voir seulement ses Amis & s'en retourner.* A quoi le Cardinal ne répondit autre chose sinon : *Il est le bien venu, & s'il s'en retourne je lui souhaite un bon voyage.* Giron se retirera plus irrité de cette indifférence qu'il ne l'auroit été de sa colére. Ses

Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l. 6.

Amis voulurent lui donner de bons conseils, & lui demandèrent *Ce qu'il prétendoit faire ? s'il avoit de l'argent ? s'il avoit des Troupes ? s'il pouvoit entretenir une Armée à ses dépens ?* Mais il persista dans sa haine, & se rendit chez le Connétable.

L'AN  
1516.

Là, se fit le plan de la ligue à laquelle il n'étoit pas probable que Ximenés pût résister. Tous ceux qui pour des raisons particulières avoient intérêt de le perdre s'unirent ensemble. Le Connétable levoit de certains droits sur la Côte d'Andalousie qui appartenoient originairement aux Rois de Castille, & le bruit courut que le Cardinal alloit réunir au Tresor Royal tous ces revenus alienez ou usurpez sans aucun titre legitime. Le Comte de Bénévent faisoit bâtir un Fort sur le Territoire de Cigalez, pour se rendre maître de toute cette contrée, & Ximenés lui avoit fait défense de l'achever. Le Duc d'Albuquerque & le Duc de Medina-Celi avoient des rentes sur le Domaine du Roy & apprehendoit de les perdre. L'Evêque de Si-

L'AN  
1516.

güença Portugais, craignoit que Ximenés ne remît le Cardinal Carvajal dans cet Evêché, dont il avoit été dépoiüillé; ou qu'il ne le dépossedât en vertu d'une Loy de Castille, qui portoit que les Bénéfices de ce Royaume, ne pouvoient être tenus par des Etrangers. Ils étoient tous intéressés à faire repentir le Cardinal de les avoir desobligez, & à l'empêcher de leur pouvoir nuire.

Il ne restoit plus qu'à gagner le Duc de l'Infantade, qui par son credit & par l'aversion qu'il avoit pour ce Prélat, pouvoit être le Chef de ce Parti. Ils allèrent à Guadalajara, parce-qu'il leur avoit paru trop retenu dans la réponse qu'il avoit faite à leurs Lettres. Ils se plainquirent à lui de la témérité & de l'arrogance de Ximenés, & lui dirent que le Royaume étoit perdu, s'il demeureroit plus long-tems en la puissance d'un Homme qui n'avoit ni respect pour les Loix, ni considération pour la Noblesse; Qu'il n'étoit pas content de les avoir méprisez, qu'il vouloit encore les ruiner & les ap-